

2025 - 085 Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025
Service : Direction générale
Référence : CA

Objet : **DECISIONS MUNICIPALES ET CONTRATS - INFORMATION**

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole Grelaud, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE

Marie-Estelle IRISSOU à Michel LUCAS

Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS

Julien PELTAIS à Pierre CAMUS-LUTZ

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Sylvie PELLOQUIN à Jean-Michel EON

Geneviève HAMEON à Laeticia BAR

Jacqueline MENARD-BYRNE à Guy BERNARD-DAGA

Julien ROUSSEAU à Odile DENIAUD

Sandrine GOURDON à Dolorès LOBO

Absente excusée : Hélène RAUHUT-AUVINET.

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Secrétaire : Michel Lucas

Rapporteur : Madame le Maire

EXPOSE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L. 2122-22 susvisé.

➤ **Décision municipale n° 2025 - 039 du 14 mars 2025 - Caserne 177 bd de la libération - renouvellement du bail de location au profit de la Région de gendarmerie des pays de la Loire**
Il a été décidé que le bail de location de la caserne située 177 boulevard de la Libération, au profit de la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire, soit renouvelé pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} décembre 2024. Le loyer annuel est fixé à 67 000 euros, payable trimestriellement à terme échu. Il sera révisé triennalement à la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) 2^{ème} trimestre. L'indice de référence sera celui publié par l'INSEE, en vigueur à la date de la révision triennale.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 17/03/2025 au 17/05/2025 et transmise en Préfecture le 17/03/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 040 du 17 mars 2025 - Construction d'une cuisine centrale durable - Marché de maîtrise d'œuvre - admission en négociation et désignation des lauréats du concours restreint**

Considérant la décision du Maire, arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre dans le cadre de la procédure de concours restreint pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour

la construction d'une cuisine centrale durable. Ces candidats étant : Déesse 23, Atelier OS, Grignou Stephan et considérant la nécessité d'entrer en négociation avec les candidats retenus à ce stade et le procès-verbal du jury de concours du 24 février 2025, il a été décidé que les lauréats sont admis à négocier en vue de l'attribution définitive du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine centrale durable. Sont désignés comme lauréats du concours restreint en vue de la construction d'une cuisine centrale durable, les candidats suivants : Atelier OS et Grignou Stephan.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/03/2025 au 20/05/2025 et transmise en Préfecture le 20/03/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 041 du 17 mars 2025 - Mise à disposition d'une parcelle de terrain au Port Launay au profit de la famille Zugetta**

Il a été décidé que la ville poursuive la mise à disposition à la famille Zugetta de la partie de la parcelle de terrain aménagée et viabilisée, cadastrée section BY n° 23 et située au lieudit le Port Launay. Cette mise à disposition fera l'objet d'une nouvelle convention signée entre la ville et la famille Zugetta. Cette convention sera conclue à titre temporaire pour une durée d'un an. La mise à disposition sera consentie moyennant le paiement par la famille Zugetta d'une redevance mensuelle de 37,50 €, payable au 1^{er} de chaque mois.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 21/03/2025 au 21/05/2025 et transmise en Préfecture le 21/03/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 042 du 17 mars 2025 – Mise à disposition d'une parcelle de terrain au Port Launay au profit de la famille Maillie**

il a été décidé que la ville poursuive la mise à disposition auprès de la famille Maillie d'une partie de la parcelle de terrain aménagée et viabilisée, cadastrée section BY n° 23 et située au lieudit le Port Launay. Cette mise à disposition fera l'objet d'une nouvelle convention signée entre la ville et la famille Maillie. Cette convention sera conclue à titre temporaire pour une durée d'un an. La mise à disposition sera consentie moyennant le paiement par la famille Maillie d'une redevance mensuelle de 37,50 €, payable au 1^{er} de chaque mois.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 21/03/2025 au 21/05/2025 et transmise en Préfecture le 21/03/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 043 du 7 avril 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Association des Archivistes Français**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association des archivistes français (AAF), pour l'année 2025, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025 pour un montant de cotisation de 200 euros.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 07/04/2025 au 07/04/2025 et transmise en Préfecture le 07/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 044 du 26 mars 2025 - Marche de travaux pour l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'école Aristide Briand - Avenant N°1 - Approbation**

Vu la décision municipale n° 2025-036 en date du 14 mars 2025, attribuant le marché de travaux d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'école Aristide Briand et la nécessité d'avoir un index de révision BT47 électricité, il a été décidé de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'école Aristide Briand avec l'entreprise Be Green Solar n'entraînant aucune incidence financière sur le montant de 28 511,71 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 28/03/2025 au 28/05/2025 et transmise en Préfecture le 26/03/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 045 du 26 mars 2025 - Marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand – Avenant n° 1 lot n°4 : couverture - étanchéité - approbation**

Vu la décision municipale n° 2024-084 en date du 10 juillet 2024, attribuant le marché de travaux d'installation d'une centrale solaire sur l'école Aristide Briand et la nécessité par la suite de circonstances imprévues d'ajouter un appui de fenêtre en zinc, il a été décidé de signer l'avenant

n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise Pachet Fils SAS pour un montant de 1343,80 euros HT, introduisant un écart de 1,84% sur le lot n°4.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 03/04/2025 au 03/06/2025 et transmise en Préfecture le 03/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 046 du 1^{er} avril 2025 - 4 Boulevard des Martyrs de la Résistance :
Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Les restaurants du cœur »**

Il a été décidé qu'à compter du 01^{er} mai 2024, des locaux situés au 4 boulevard des Martyrs de la Résistance seront mis à disposition de l'association Les Restaurants du Cœur, afin de lui permettre de poursuivre ses activités, que la présente convention d'occupation précaire sera signée pour une durée de 1 an, à titre gratuit (la Ville prenant en charge les frais de maintenance du bâtiment et les dépenses d'eau et d'électricité), renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée n'excède 12 années. Le montant de la contribution volontaire supportée par la ville et correspondant à la valeur locative du bien et aux charges de fonctionnement, sera évalué chaque année.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 02/04/2025 au 02/06/2025 et transmise en Préfecture le 02/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 047 du 1^{er} avril 2025 - Convention d'occupation d'un terrain privé à titre précaire au profit de la Ville**

Il a été décidé que pendant la durée du chantier de débardage de bois à cheval, dans la Coulée du Drillet, semaine 15, du 7 au 11 avril 2025, la passation d'une convention d'occupation du terrain situé lieudit le Berligout appartenant à l'Association Syndicale Libre du lotissement Les Panicauds, représentée par son Président Monsieur LAURENT Pascal. La présente convention d'occupation à titre précaire et révocable est consentie à titre gratuit.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 03/04/2025 au 03/06/2025 et transmise en Préfecture le 03/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 048 du 3 avril 2025 - Caserne 177 bd de la libération - renouvellement du bail de location au profit de la région de gendarmerie des pays de la Loire**

Considérant la demande présentée par l'Etat, en vue du renouvellement du bail de location arrivé à échéance le 30 novembre 2024 et que l'échéance du paiement du loyer est erronée sur la DM n° 2025-039 ; il a été décidé que la présente décision municipale annule et remplace la DM n° 2025-039 du 14/03/2025. Le bail de location est renouvelé pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} décembre 2024 et le loyer annuel est fixé à 67 000 euros, payable semestriellement à terme échu. Il sera révisé triennalement à la date anniversaire du bail, en fonction de la variation de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) 2^{ème} trimestre. L'indice de référence sera celui publié par l'INSEE, en vigueur à la date de la révision triennale.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 03/04/2025 au 03/06/2025 et transmise en Préfecture le 03/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 049 du 26 mars 2025 - Marché de travaux pour le remplacement des centrales de traitement d'air de la piscine Baptiste Lefèvre**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 7 février 2025 au Moniteur et l'offre économiquement la plus avantageuse par l'entreprises au regard des critères de jugement des offres , il a été décidé vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 6 mars 2025 de signer l'acte d'engagement au marché de travaux pour le remplacement des centrales de traitement d'air de la piscine Baptiste Lefevre avec l'entreprise Axima pour un montant de 276 839 euros HT comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 07/04/2025 au 07/06/2025 et transmise en Préfecture le 07/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 050 du 3 avril 2025 - Accord-cadre n° 2025-08 – Acquisition et maintien en condition opérationnel d'une solution complète de téléphonie fixe**

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3

avril 2025, il a été décidé de signer l'acte d'engagement du marché avec l'entreprise APIXIT pour un montant total estimé pour la première année de 54 955,50 euros HT, pour un montant maximal pour les deux premières années de 80 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/04/2025 au 10/06/2025 et transmise en Préfecture le 10/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 051 du 3 avril 2025 - Accord-cadre n° 2025-04 – Fournitures administratives pour la ville de Couëron et son centre communal d'action sociale**

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3 avril 2025, il a été décidé de signer les actes d'engagements du lot n° 1 (fournitures de bureau) avec l'entreprise MAXIPAP pour un montant maximum annuel 20 000 euros HT et pour le lot n°2 (papier et enveloppes) avec l'entreprise DELTA OUEST pour un montant maximum annuel 15 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/04/2025 au 10/06/2025 et transmise en Préfecture le 10/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 052 du 8 avril 2025 - Accord-cadre de service prestation de restauration collective**

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence paru le 23 février 2025 au BOAMP et les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et de la décision d'appel d'offres en date du 3 avril 2025, il a été décidé de signer l'acte d'engagement à l'accord cadre de service prestation de restauration collective avec l'entreprise Restoria pour un montant annuel estimé d 630 169,08 euros HT pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/04/2025 au 10/06/2025 et transmise en Préfecture le 10/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 053 du 10 avril 2025 - Marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » pour augmenter la capacité d'accueil à 30 berceaux – avenant n° 1 lot n°2**

Considérant la nécessité par suite de circonstance imprévues d'effectuer des travaux d'isolation et d'adaptation placo, il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot n°2 au marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » avec l'entreprise SPR pour un montant de 1 134,20 euros HT, introduisant un écart de 2,21 % sur le lot n°2. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 0.29 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 10/04/2025 au 10/06/2025 et transmise en Préfecture le 10/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 054 du 10 avril 2025 - Marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand - avenant n°1 lot n°2 : gros œuvre - avenant n°1 lot n°5 : menuiseries extérieures - avenant n°1 lot n°6 : menuiseries intérieures bois - signalétique - avenant n°1 lot n°7 : cloisons sèches - plafonds - isolation - avenant n°1 lot n°10 : peinture - avenant n°1 lot n°7 : cloisons sèches - plafonds - isolation - approbation**

Il a été décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise Atlantique ouvertures pour un montant de 4 012 euros HT, introduisant un écart de 10,25 % sur le lot n° 5 ; de signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise Quadrinov Agencement pour un montant de 8 000 euros HT, introduisant un écart de 50,13 % sur le lot n°6 ; de signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise Quadrinov Agencement pour un montant de 10 000 euros HT, introduisant un écart de 17,24 % sur le lot n°7 ; de signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise Boulfray pour un montant de 9 239,39 euros HT, introduisant un écart de 20,86 % sur le lot n°10 ; de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux pour la rénovation

de la galerie de l'école Aristide Briand avec l'entreprise Roquet pour un montant de 6 906,94 euros HT, introduisant un écart de 5,98 % sur le lot n°13. L'écart introduit sur la totalité du marché est de 8,25%.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 18/04/2025 au 18/06/2025 et transmise en Préfecture le 10/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 055 du 11 avril 2025 – Modification de l'acte de création de la régie de recettes « Piscine Municipale » - n° Hélios 1705 – Approbation**

Considérant la volonté de modifier le montant maximum de l'encaisse à consentir au régisseur pour la régie de recettes « Piscine municipale » - N°1705, il a été décidé d'abroger et remplacer la décision municipale susvisée en date du 30 octobre 2020 et d'instituer une régie de recettes « Piscine municipale » qui sera installée à la piscine municipale, rue Paul Langevin, 44220 Couëron et qui fonctionnera du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. La régie encaisse les produits suivants : Droits d'entrées à la piscine et leçons de natation. Les recettes désignées à l'article précédent sont perçues en numéraire, chèques et carte bancaire. Elles sont perçues contre remise à l'usager d'un billet ou d'un reçu daté et numéroté. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor Public de Saint-Herblain. Le montant maximum de l'encaisse à consentir au régisseur est fixé à 4 600 euros (quatre mille six cents euros). Le régisseur est tenu de verser au receveur de Saint-Herblain le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article précédent et au minimum une fois par mois. Un fonds de caisse d'un montant de 100 euros est mis à disposition du régisseur. L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination. Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/04/2025 au 14/06/2025 et transmise en Préfecture le 14/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 056 du 11 avril 2025 - Modification de l'acte de création de la régie d'avances « Communication » - n° Hélios 17057 - Approbation**

Considérant la volonté de modifier la périodicité des dépôts des pièces justificatives et le périmètre des dépenses autorisées pour la régie d'avances « Communication », il a été décidé d'abroger et remplacer la décision municipale susvisée en date du 20 avril 2022 par la présente. Il est institué une régie d'avances « Communication » auprès de la commune de Couëron qui est installée à l'Hôtel de ville, 8 place Charles de Gaulle, 44220 Couëron et qui fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. La régie paie les dépenses suivantes : achat de publicités internet sur les réseaux sociaux, achat d'habillage sonore de vidéo en ligne, achat de QR code en ligne, achat en ligne d'outils de communication numérique, hébergement des sites internet et des noms de domaine de la Ville. Les dépenses désignées à l'article précédent sont payées en Carte bancaire. Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Trésor Public de Saint-Herblain. Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 000 € (mille euros). L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination. Le régisseur verse auprès du receveur de Saint-Herblain la totalité des pièces justificatives de dépenses dès que celles-ci atteignent le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par trimestre ; Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement ; Le maire de Couëron et le comptable assignataire de Saint-Herblain sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision ;

Mise en ligne sur le site de la Ville du 14/04/2025 au 14/06/2025 et transmise en Préfecture le 14/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 057 du 14 avril 2025 - Accord cadre n° 2025-07 Transport scolaire et périscolaire pour la ville de Couëron (FINANCES)**

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 3 avril 2025, il a été décidé de signer les actes d'engagements du lot n° 1_(Transports scolaires et périscolaires intramuros) avec l'entreprise TRANSDEV STAO pour un montant total estimé de 89 596 euros HT

pour un montant maximal annuel de 90 000 euros HT, lot n° 2 (transports scolaires et périscolaires extramuros) avec l'entreprise TRANSDEV STAO pour un montant total estimé de 38 710 euros HT pour un montant maximal annuel de 40 000 euros HT et le lot n° 3 (Transports scolaires et périscolaires sorties tourisme) du marché avec l'entreprise TRANSDEV STAO pour un montant total estimé de 23 998,90 euros HT pour un montant maximal annuel de 40 000 euros HT.
Mise en ligne sur le site de la Ville du 15/04/2025 au 15/06/2025 et transmise en Préfecture le 15/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 058 du 17 avril 2025 – Renouvellement des adhésions aux associations – Comité d'information et de liaison pour l'archéologie**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association Comité d'information et de liaison pour l'archéologie pour un montant de 75 euros pour l'année 2025, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 18/04/2025 au 18/06/2025 et transmise en Préfecture le 17/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 059 du 17 avril 2025 – Renouvellement des adhésions aux associations – Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse pour un montant de 75 euros, pour l'année 2025, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 18/04/2025 au 18/06/2025 et transmise en Préfecture le 17/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 060 du 17 avril 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations – Maison des hommes et des techniques**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association Maison des Hommes et des Techniques pour un montant de cotisation de 300 euros, pour l'année 2025, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025 :

Mise en ligne sur le site de la Ville du 18/04/2025 au 18/06/2025 et transmise en Préfecture le 17/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 061 du 18 avril 2025 – Maison Bessonneau - prolongation de la mise en contrat à prêt d'usage entre la ville de Couëron et une famille Ukrainienne (service FONCIER)**

Il a été décidé que le contrat de prêt d'usage de la maison située au 185 cité Bessonneau au bénéfice de l'accueil de réfugiés Ukrainiens sur le territoire Européen est prolongé pour une durée de trois mois à compter du 1er mai 2025, soit jusqu'au 31 juillet 2025. Le logement sera accordé à titre précaire et temporaire. Une redevance mensuelle, d'un montant de 130 euros, est appliquée et basée sur les montants RSA, la typologie du logement et la composition de la famille. L'assurance du logement ainsi que les coûts des fluides seront pris en charge par la Commune.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 24/04/2025 au 24/06/2025 et transmise en Préfecture le 24/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 062 du 25 avril 2025 - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation de la Tour à plomb - avenant n° 1 - Approbation**

Considérant la décision municipale n°2024-115 en date du 18 novembre 2024, attribuant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation de la Tour à plomb de Couëron et la nécessité d'ajuster la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) à la suite d'une erreur dans les formules de calcul, il a été décidé de signer l'avenant n°1 au marché de travaux marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation de la tour à plomb de Couëron avec l'entreprise Maitres du rêve n'entraînant aucune incidence financière sur le montant du marché.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/04/2025 au 29/06/2025 et transmise en Préfecture le 29/04/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 063 du 2 mai 2025 – Marché de fourniture de vêtements de travail et d'EPI pour la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale – Avenant n° 1 - Approbation**

Considérant la décision municipale n° 2025-027 en date du 12 février 2025, attribuant le marché de fourniture de vêtements de travail et d'E.P.I pour la ville et le centre communal d'action sociale et la nécessité d'ajuster certaines lignes du bordereau de prix unitaire, il a été décidé de signer l'avenant n°1 au marché de fourniture de vêtements de travail et d'E.P.I pour la ville et le Centre Communal d'Action Sociale avec l'entreprise France Sécurité entraînant aucune incidence financière sur le montant du marché.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 07/05/2025 au 07/07/2025 et transmise en Préfecture le 07/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2025 - 064 du 11 juin 2025 - Marché 2025-11 – Fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement du marché de fourniture, pose et installation du matériel de restauration collective et de retenir la proposition de l'entreprise DFM pour un montant total forfaitaire de 40 950,00 € HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 11/06/2025 au 11/08/2025 et transmise en Préfecture le 11/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 065 du 12 mai 2025 – Marché de travaux de remplacement du sol sportif de la salle Patrick DUFIEF (FINANCES)**

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses proposées par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 5 mai 2025, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de travaux de remplacement du sol sportif de la salle Dufief avec l'entreprise Sportingsols pour un montant de 118 256,20 euros HT et d'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/06/2025 au 13/06/2025 et transmise en Préfecture le 12/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 066 du 12 mai 2025 - Marché de travaux de rénovation partielle intérieure de l'école Jules Ferry (FINANCES)**

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 5 mai 2025, il a été décidé de signer les actes d'engagements au marché de travaux de rénovation partielle intérieure de l'école Jules Ferry avec les entreprises suivantes : lot 1 : Menuiseries intérieures/faux plafonds/signalétique avec l'entreprise Spie Batignolles pour un montant de 36 599,42 euros HT, lot 2 : Sols souples/peinture avec l'entreprise Volume et Couleurs pour un montant de 19 500 euros HT

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/06/2025 au 13/06/2025 et transmise en Préfecture le 12/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 067 du 12 mai 2025 - Cession de matériels à titre onéreux - approbation**

Considérant la volonté de céder quatre débroussailleuses, deux souffleurs, deux tondeuses et une tronçonneuse et la proposition de la société Ramet Motoculture, sis Z.I. des Quatre Nations 6 BP 8 à Vigneux de Bretagne, il a été décidé d'autoriser la cession des biens susvisés à la société Ramet Motoculture, dans les conditions financières suivantes : 2 souffleurs thermiques, marque Stihl, modèle BR700, pour un montant de 90,00 euros, 4 débroussailleuses thermiques, marque Stihl, modèle FS131, pour un montant de 160,00 euros, 2 tondeuses autotractées, marque Honda, pour un montant de 200,00 euros et 1 tronçonneuse thermique, marque Stihl, modèle MS 261, pour un montant de 45,00 euros soit un total de 495,00 euros (Quatre cent quatre-vingt-quinze euros).

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/05/2025 au 13/07/2025 et transmise en Préfecture le 13/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 068 du 12 mai 2025 - Maison 6 place Charles de Gaulle - prolongation de la mise en contrat à prêt d'usage entre la ville de Couëron et une famille Ukrainienne**

Il a été décidé que le contrat de prêt d'usage de la maison située au 6 place Charles de Gaulle au bénéfice de l'accueil de réfugiés Ukrainiens sur le territoire Européen est prolongé pour une durée de 12 jours à compter du 1er mai 2025. Le logement sera accordé à titre précaire et temporaire. La commune accepte d'héberger les bénéficiaires pour une durée de cinq mois supplémentaires. Cette période pourra être prolongée à la demande des bénéficiaires adressée un mois avant l'échéance, sur décision de Madame le Maire de la Commune de Couëron. La redevance mensuelle, d'un montant de 105 euros, appliquée et basée sur les montants RSA, la typologie du logement et la composition de la famille, sera calculée au prorata de la période de prolongation.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 15/05/2025 au 15/07/2025 et transmise en Préfecture le 15/05/2025

Décision municipale n° 2026 - 069 du 16 mai 2025 - ACCORD-CADRE n° 2025-09-10 - fourniture et livraison de repas et gouters aux enfants de 2 mois ½ à 4 ans accueillis dans les structures petite enfance de la ville de Couëron

Considérant les offres économiquement les plus avantageuses par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 5 mai 2025 ; il a été décidé de signer l'acte d'engagement et de retenir la proposition de l'entreprise POIVRE&SEL pour un montant maximum annuel 60 000 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 20/05/2025 au 20/07/2025 et transmise en Préfecture le 20/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 070 du 19 mai 2025 - Marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La maison des fripouilles » pour augmenter la capacité d'accueil à 30 berceaux - avenant n° 1 lot n° 3 - avenant n° 2 Lot n° 27**

Considérant la nécessité par suite de circonstances imprévues d'intervenir sur le réseau de climatisation existant, de déplacer une partie des sanitaires et d'ajouter du mobilier supplémentaire, de la fourniture et pose de tablettes, placards et cimaise, il a été décidé de signer l'avenant n°1 du lot n° 3 du marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil «La Maison des Fripouilles» avec l'entreprise Menuiserie Sainte Anne pour un montant de 6 221,17 euros HT, introduisant un écart de 10,45 % sur le lot n° 7 et l'avenant n° 2 du lot n° 7 du marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » avec l'entreprise Roquet pour un montant de 5 249,95€ HT, introduisant un écart de 6,32% sur le lot n°7, l'écart introduit sur la totalité du marché est de 2,48%.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 22/05/2025 au 22/07/2025 et transmise en Préfecture le 22/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 071 du 20 mai 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - association des bibliothécaires de France**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association des bibliothécaires de France pour l'année 2025, pour un montant de 200 euros et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 22/05/2025 au 22/07/2025 et transmise en Préfecture le 20/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 072 du 20 mai 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Pôle patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion au Pôle patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire pour l'année 2025, pour un montant de 200 euros, et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 22/05/2025 au 22/07/2025 et transmise en Préfecture le 20/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 073 du 20 mai 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Syndicat National des Scènes Publiques - Scène ensemble - organisation professionnelle des arts de la représentation**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion au Syndicat National des Scènes Publiques - Scène Ensemble - Organisation professionnelle des arts de la représentation pour l'année 2025, pour un montant de 990 euros et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 22/05/2025 au 22/07/2025 et transmise en Préfecture le 20/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 074 du 22 mai 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - association MOBILIS**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion à l'association Mobilis, pour l'année 2025, pour un montant de 170 euros et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 23/05/2025 au 23/07/2025 et transmise en Préfecture le 22/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 075 du 27 mai 2025 - Renouvellement des adhésions aux associations - Conservatoire d'Espaces Naturels des pays de la Loire**

Il a été décidé de renouveler l'adhésion l'association du conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, pour l'année 2025, pour un montant de 1 000 euros et d'imputer la dépense sur le budget primitif 2025 :

Mise en ligne sur le site de la Ville du 29/05/2025 au 29/07/2025 et transmise en Préfecture le 28/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 076 du 27 mai 2025 - Marché de fourniture et pose d'abris vélo**

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2025, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de fourniture et pose d'abris vélo avec l'entreprise Abris plus pour un montant maximum annuel de 150 000 euros HT renouvelable trois fois.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 28/05/2025 au 28/07/2025 et transmise en Préfecture le 28/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 077 du 27 mai 2025 - Marché de service - Vidage des corbeilles sur l'espace public communal**

Considérant l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par les entreprises au regard des critères de jugement des offres et l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 mai 2025, il a été décidé de signer l'acte d'engagement au marché de vidage des corbeilles sur l'espace public communal avec l'entreprise Grandjouan Saco pour un montant maximum annuel de 40 000 euros HT renouvelable trois fois.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 28/05/2025 au 28/07/2025 et transmise en Préfecture le 28/05/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 078 du 28 mai 2025 - Avenant à la convention d'occupation du complexe sportif Léo Lagrange - 8 rue de la Noë Allais - transfert des systèmes de radiotéléphonie**

Il a été décidé que la convention d'occupation du site du complexe sportif Léo Lagrange, 8 rue de la Noë Allais, soit transférée à la société On Tower France à compter du 1^{er} janvier 2022. A compter du 1^{er} janvier 2022, la société On Tower France est subrogée dans tous les droits et obligations de Free Mobile au titre de la convention initiale. La redevance d'occupation incombera à la société On Tower France, à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est rappelé que le montant de la redevance a été fixé à 12 000 € TTC à la signature de la Convention le 03/09/2018. Il varie chaque année à la date anniversaire de ladite Convention, en fonction de la variation de l'Indice du Coût de la Construction (ICC) publié par l'I.N.S.E.E.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 02/06/2025 au 02/08/2025 et transmise en Préfecture le 02/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 079 du 4 juin 2025 - Cession d'un véhicule à titre onéreux – Approbation**

Considérant la volonté de céder un véhicule IVECO, modèle 35C15, immatriculé BP 920 BK et la proposition de la société SEGARP SAS, sis 105 avenue François Mitterrand - 47200 Marmande, il a été décidé d'autoriser la cession du bien susvisé à la société SEGARP SAS pour un montant de 500 euros (Cinq cents euros).

Mise en ligne sur le site de la Ville du 04/06/2025 au 04/08/2025 et transmise en Préfecture le 04/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 080 du 11 juin 2025 - Marché 2025-13 - Réhabilitation de l'hôtel de ville - Aile Condorcet**

Il a été décidé de signer les actes d'engagements du marché de réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet :

- l'entreprise EGD SAS pour le lot 01 (désamiantage) pour un montant total forfaitaire de 41 376,15 euros HT.
- l'entreprise BOISSEAU BATIMENT pour le lot 02 (démolition - gros œuvre) pour un montant total forfaitaire de 62 500 euros HT.
- l'entreprise AXIMA pour le lot n° 03 (couverture ardoise – zinguerie) pour un montant total forfaitaire de 14 035,40 euros HT.
- l'entreprise JUIGNET ARMAND pour le lot n° 04 (Menuiseries extérieures) pour un montant total forfaitaire de 9 870,80 euros HT.
- l'entreprise AMH pour le lot n° 05 (Menuiseries intérieures- renforcement de plancher bois) pour un montant total forfaitaire de 120 560,92 euros HT.
- l'entreprise ADI AMENAGEMENT pour le lot n° 06 (Cloisons sèches -plafonds plaques de plâtre-faïence) pour un montant total forfaitaire de 95 502,75 euros HT avec variante à 13 086,93 euros HT, soit un total de 108 589,68 euros HT.
- l'entreprise ABITAT SERVICES pour le lot n° 07 - Peinture et sols collés pour un montant total forfaitaire de 49 895,53 euros HT.
- l'entreprise PLAFISOL pour le lot n° 08 (Plafonds suspendus- isolation) pour un montant total forfaitaire de 12 874,50 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 12/06/2025 au 12/08/2025 et transmise en Préfecture le 11/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 081 du 11 juin 2025 - Construction d'une cuisine centrale durable - marché de maîtrise d'œuvre - désignation de l'attributaire du concours restreint**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement avec le groupement O-S Architectes (architecte mandataire), BATISERF, ICTEC, GEFI, TUGEC et EXETERA. La proposition globale du groupement pour les missions de base s'élève à 576 739,80 euros HT et pour les mission complémentaires 166 000 euros HT soit un total de 742 739,80 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 12/06/2025 au 12/08/2025 et transmise en Préfecture le 11/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 082 du 11 juin 2025 - Marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La maison des fripouilles » pour augmenter la capacité d'accueil à 30 berceaux – avenant n° 3 lot n° 7**

Il a été décidé de signer l'avenant n° 3 du lot n° 7 au marché de travaux pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » avec l'entreprise Menuiserie Sainte Anne pour un montant de 1 363,10 euros HT, introduisant un écart de 1,64 % sur le lot n°7.

L'écart introduit sur la totalité du marché est de 3,40 %.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/06/2025 au 13/08/2025 et transmise en Préfecture le 13/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 083 du 11 juin 2025 - Marché 2025 - 13 - réhabilitation de l'hôtel de ville - Aile Condorcet**

Il a été décidé de signer les actes d'engagements des lots n° 01 à 08 du marché de réhabilitation de l'Hôtel de Ville - Aile Condorcet en retenant la proposition de l'entreprise FORCENERGIE pour le lot n° 09 (Plomberie - sanitaire – chauffage - ventilation) pour un montant total forfaitaire de 98 967,43 euros HT et la proposition de l'entreprise NANTES SUDELEC pour le lot n° 10 (Electricité - courants faibles) pour un montant total forfaitaire de 71 522,88 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/06/2025 au 13/08/2025 et transmise en Préfecture le 12/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 084 du 11 juin 2025 - Marché 2025 - 15 - Réfection des éclairages sportifs du stade Suzanne et Donatien Hauray**

Il a été décidé de signer l'acte d'engagement du marché de réhabilitation de réfection des éclairages sportifs du stade Suzanne et Donatien Hauray avec l'entreprise CEGELEC BASSIN DE LOIRE pour un montant total forfaitaire de 79 398,57 euros HT.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 13/06/2025 au 13/08/2025 et transmise en Préfecture le 12/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 085 du 16 juin 2025 - Cession d'un véhicule à titre onéreux**

Il a été décidé d'autoriser la cession du véhicule Renault Master « Benne », immatriculé AT-403-YT à la société SEGARP SAS pour un montant de 500 euros (Cinq cents euros).

Mise en ligne sur le site de la Ville du 18/06/2025 au 18/08/2025 et transmise en Préfecture le 17/06/2025

➤ **Décision municipale n° 2026 - 086 du 13 juin 2025 - Convention pour la réalisation de travaux de restauration sur le bassin versant des marais Nord Loire - Mise à disposition de la parcelle CP 38**

il a été décidé la mise à disposition de la parcelle CP 38 situé aux Bruleaux, à Nantes Métropole, pendant la phase de préparation du chantier prévue sur ce terrain, pendant toute la durée des travaux et jusqu'à réception de ceux-ci.

Mise en ligne sur le site de la Ville du 16/06/2025 au 16/08/2025 et transmise en Préfecture le 16/06/2025

➤ **En sus, La liste des concessions funéraires délivrées en 2024 est reproduite ci-dessous :**

N°	Date de prise	Cimetière	Localisation	Durée
2024001	03/01/2024	Espace cinéraire des Epinettes	Cavurne 80	15 ans
2024002	09/01/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 4 - Emplacement 2	15 ans
2024003	10/01/2024	Cimetière Paysager	Les Aubépines - Emplacement 28	15 ans
2024004	22/01/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 4 - Emplacement 9	15 ans
2024005	22/01/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Cavurne 63	15 ans
2024006	25/01/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 4 - Emplacement 3	15 ans
2024007	31/01/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 2 - Emplacement 12	15 ans
2024008	06/02/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Cavurne 64	15 ans
2024009	12/02/2024	Cimetière Paysager	Les Aubépines - Emplacement 29	15 ans
2024010	26/02/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 3 - Emplacement 15	15 ans
2024011	07/03/2024	Cimetière Paysager	Les Aubépines - Emplacement 30	15 ans
2024012	18/03/2024	Cimetière Paysager	Les Aubépines - Emplacement 31	15 ans
2024013	18/03/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 4 - Emplacement 10	15 ans
2024014	27/03/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Cavurne 65	15 ans



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

2024015	02/04/2024	Cimetière Paysager	LES MARRONNIERS - Emplacement 13	15 ans
N°	Date d'effet du renouvellem ent	Cimetière	Localisation	Durée
2024016	02/04/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 66	15 ans
2024017	31/01/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 2 - Emplacement 9	15 ans
2024018	23/04/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 67	15 ans
2024019	29/04/2024	Cimetière Paysager	LES PINS - Emplacement 1	15 ans
2024020	06/05/2024	Espace cinéraire des Epinettes	COLUMBARIUM - BICOLORE 1 - Case C1	15 ans
2024021	13/05/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 3 - Emplacement 3	15 ans
2024022	14/05/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 68	30 ans
2024023	21/05/2024	Cimetière Paysager	LES PINS - Emplacement 2	15 ans
2024024	24/05/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 4 - Emplacement 15	15 ans
2024025	30/05/2024	Cimetière Paysager	LES PINS - Emplacement 3	15 ans
2024026	12/06/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 5 - Emplacement 15	15 ans
2024027	26/06/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 69	15 ans
2024028	07/08/2024	Espace cinéraire des Epinettes	Caverne 81	15 ans
2024029	26/08/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 70	15 ans
2024030	06/09/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 71	15 ans
2024031	07/10/2024	Cimetière Paysager	LES PINS - Emplacement 4	15 ans
2024032	10/10/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 72	15 ans
2024033	15/10/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 3 - Emplacement 13	15 ans
2024034	15/10/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 73	15 ans
2024035	24/10/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 3 - Emplacement 14	15 ans
2024036	25/10/2024	Cimetière des Epinettes	Carré B - Rang 5 - Emplacement 12	15 ans
2024037	28/10/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 74	15 ans
2024038	30/10/2024	Espace cinéraire des Epinettes	COLUMBARIUM - BICOLORE 1 - Case C2	15 ans
2024039	12/11/2024	Espace cinéraire du Paysager	Les Tulipiers - Caverne 75	15 ans
2024040	18/11/2024	Cimetière des Epinettes	Carré D - Rang 8 - Emplacement 11	15 ans
2024041	19/11/2024	Espace cinéraire des Epinettes	COLUMBARIUM - BICOLORE 1 - Case B1	15 ans
2024042	16/12/2024	Cimetière des Epinettes	Carré D - Rang 8 - Emplacement 12	15 ans
R24-041501	11/12/2018	Cimetière de la Chabossière	Carré D - Emplacement 63	15 ans
R24-051561	24/12/2018	Cimetière des Epinettes	Carré I - Emplacement 47	15 ans
R24-983220	07/03/2019	Cimetière des Epinettes	Carré H - 15 - Emplacement 34	15 ans
R24-071518	22/01/2022	Cimetière de la Chabossière	Carré H - Emplacement 28	15 ans
R24-061522	19/02/2022	Cimetière des Epinettes	Carré E - Rang 13 - Emplacement 17	15 ans

R24-061542	04/07/2022	Cimetière des Epinettes	Carré F - Rang 4 - Emplacement 14	15 ans
N°	Date d'effet du renouvellement	Cimetière	Localisation	Durée
R24-071528	28/07/2022	Espace cinéraire des Epinettes	Cavurne 02	15 ans
R24-071529	08/08/2022	Cimetière des Epinettes	Carré I - Emplacement 6	15 ans
R24-071530	19/09/2022	Cimetière des Epinettes	Carré I - Emplacement 48	15 ans
R24-081555	03/11/2022	Cimetière des Epinettes	Carré E - Rang 13 - Emplacement 1	15 ans
R24-071549	22/11/2022	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 2 - Case 6	15 ans
R24-091507	09/12/2022	Cimetière des Epinettes	Carré M - Rang 1 - Emplacement 63	15 ans
R24-081522	15/01/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 2 - Case 8	15 ans
R24-933002	28/01/2023	Cimetière de la Chabossière	Carré F - Emplacement 42	15 ans
R24-933007	24/02/2023	Columbarium de la Chabossière	COLUMBARIUM 1 - Case 9	15 ans
R24-111563	31/03/2023	Cimetière des Epinettes	Carré F - Rang 5 - Emplacement 15	15 ans
R24-081519	09/04/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 4	15 ans
R24-081517	19/04/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 3	15 ans
R24-081507	21/04/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 2	15 ans
R24-081576	01/07/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 7	15 ans
R24-081538	19/07/2023	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 6 - Emplacement 7	15 ans
R24-081589	29/07/2023	Cimetière des Epinettes	Carré G - Rang 3 - Emplacement 20	15 ans
R24-081539	11/08/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 9	15 ans
R24-081532	18/08/2023	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 10	15 ans
R24-081544	16/09/2023	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 1 - Emplacement 17	15 ans
R24-081544	17/09/2023	Cimetière des Epinettes	Carré E - Rang 12 - Emplacement 6	15 ans
R24-933018	24/09/2023	Cimetière Paysager	LES CHENES BAS - Emplacement 20	15 ans
R24-933028	12/10/2023	Cimetière des Epinettes	Carré G - Rang 3 - Emplacement 24	15 ans
R24-933023	14/10/2023	Cimetière des Epinettes	Carré A - Rang 1 - Emplacement 16	15 ans
R24-091551	12/11/2023	Cimetière des Epinettes	Carré F - Rang 6 - Emplacement 16	30 ans
R24-081566	28/11/2023	Cimetière des Epinettes	Carré M - Rang 1 - Emplacement 58	15 ans
R24-933029	26/12/2023	Cimetière de la Chabossière	Carré F - Emplacement 30	15 ans
R24-081572	02/02/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 2	30 ans
R24-943003	08/02/2024	Cimetière de la Chabossière	Carré F - Emplacement 43	30 ans
R24-091521	16/02/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 5	15 ans
R24-943006	24/02/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 6	15 ans

R24-091510	02/03/2024	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 3 - Case 12	15 ans
N°	Date d'effet du renouvellem ent	Cimetière	Localisation	Durée
R24-091535	14/03/2024	Cimetière Paysager	LES CHENES BAS - Emplacement 7	15 ans
R24-101558	15/03/2024	Cimetière de la Chabossière	Carré F - Emplacement 17	15 ans
R24-081552	31/03/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 13	15 ans
R24-101569	01/04/2024	Cimetière des Epinettes	Carré F - Rang 7 - Emplacement 9	15 ans
R24-091523	10/04/2024	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 7 - Emplacement 16	15 ans
R24-091519	16/04/2024	Espace cinéraire des Epinettes	COLUMBARIUM 6 - Case D2	15 ans
R24-101577	06/05/2024	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 7 - Emplacement 14	15 ans
R24-091567	15/05/2024	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 4 - Case 1	15 ans
R24-091538	27/05/2024	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 7 - Emplacement 13	15 ans
R24-953002	22/06/2024	Cimetière des Epinettes	Carré G - Rang 5 - Emplacement 35	15 ans
R24-071536	27/06/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 17	15 ans
R24-963009	04/09/2024	Cimetière des Epinettes	Carré G - Rang 5 - Emplacement 40	15 ans
R24-943018	28/09/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 22	15 ans
R24-091554	03/10/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 23	15 ans
R24-091543	06/10/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 1 - Emplacement 26	15 ans
R24-943028	24/11/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 2 - Emplacement 6	30 ans
R24-943030	09/12/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 2 - Emplacement 8	15 ans
R24-091571	16/12/2024	Cimetière Paysager	LES RHODODENDRONS 2 - Emplacement 9	15 ans
R24-091562	16/12/2024	Espace cinéraire des Epinettes	COLUMBARIUM 7 - Case A3	15 ans
R24-081531	25/12/2024	Cimetière des Epinettes	Carré M - 1 - Emplacement 23	15 ans
R24-101536	24/03/2025	Cimetière de la Chabossière	Carré A - Emplacement 62	15 ans
R24-101575	12/11/2025	Cimetière des Epinettes	Carré F - Rang 9 - Emplacement 11	15 ans
R24-081561	15/01/2027	Cimetière des Epinettes	Carré M - Rang 1 - Emplacement 35	15 ans
R24-973001	22/01/2027	Cimetière Paysager	LES MAGNOLIAS 2 - Emplacement 3	15 ans
R24-121551	23/08/2027	Espace cinéraire du Paysager	COLUMBARIUM 5 - Case 6	15 ans
R24-131532	06/02/2028	Cimetière Paysager	LES CHENES MILIEU - Emplacement 6	15 ans
R24-141503	08/07/2028	Cimetière Paysager	LES COGNASSIERS 1 - Emplacement 8	15 ans

R24-131550	10/10/2028	Cimetière des Epinettes	Carré F - Rang 5 - Emplacement 13	15 ans
N°	Date d'effet du renouvellem ent	Cimetière	Localisation	Durée
R24-993002	15/01/2029	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 1 - Emplacement 11	15 ans
R24-141557	16/01/2029	Cimetière des Epinettes	Carré M - Rang 1 - Emplacement 44	15 ans
R24-141531	19/02/2029	Cimetière des Epinettes	Carré C - Rang 3 - Emplacement 17	15 ans

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation.

À Couëron, le

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du au
et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.